

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glanamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

## 0. Introduction

Le Règlement Européen entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007 relatif aux substances chimiques (REACH) N° 1907/2006 ne prévoit des fiches de sécurité que pour les substances et préparations dangereuses. Nos produits en fibres de verre à filament continu sont des produits aux termes de REACH et donc pas soumis à l'obligation d'une fiche de sécurité.

Pourtant, la DBW Advanced Fiber Technologies GmbH a décidé de mettre à la disposition de ses clients des informations utiles et nécessaires afin de garantir une manipulation et utilisation sûre des produits en fibre de verre à filament continue par le présent document d'instructions pour la sécurité d'utilisation.

## 01. PRODUIT et RAISON SOCIALE

**Dénomination générique du produit :** Produits en fibres de verre à filament continu

**Dénominations d'usage courant :** Roving direct, fibre de verre coupée, roving assemblé, roving avec texture d'effet, feutres d'aiguilles, moulés, tissus, tissus de verre tricoté, non-tissés

**Nom commercial / nom du produit :**

powertex®, powerfil®, E-Glass, S-Glass, basalt continuous, powermat, powerflex, powernet, glanamat, sinamat

**Applications recommandées :**

Insonorisation et isolation thermique, renforcement de matières plastiques

**Indications sur le producteur :**

DBW Fiber Advanced Technologies GmbH

**Adresse :**

Rodetal 40

**Ville :**

37120 Bovenden

**Service de contact pour informations sur la santé et la technique :**

Service R&D, Telefon +49-5594-801-68 (8.00 – 17.00 CET)

**Téléphone :** +49-5594-801-0 / **Télécopie :** +49-05594-801-72 / **Courriel :** info@dbw.de

---

## 02. Identification des dangers :

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

**Par sa composition, le produit est considéré comme non dangereux au terme des Directives Européennes 67/548/CEE et 99/45/CE avec leurs récentes modifications.**

**Ce paragraphe décrit les dangers éventuels du produit pouvant découler de son aspect, ses dimension ou d'autres propriétés physiques.**

- Irritation mécanique
- Contact avec des poussières et fibres volantes (inhalation)

Voir les explications plus détaillées au paragraphe 11.

---

### **03. Composition et information sur les composants :**

**Les produits en fibres de verre à filament continu (CFGF) constituent des produits aux termes de REACH (1907/2006/ER).**

Les CFGF sont produit de verre auquel on attribue une certaine forme (filament) et des dimensions précises (diamètre du filament).

Les fibres de verre sont regroupées pour former une gaine qui sera revêtue d'un produit d'encollage. Suivant son utilisation ultérieure le fil est transformé en un produit spécifique. La colle est un mélange de substances chimiques, c.à.d. un adhésif, un liant ainsi qu'une résine polymérique/émulsion polymérique. La part du produit d'encollage se situe habituellement en dessous d' 1% et peut augmenter dans quelques cas spécifiques jusqu'à 2,5 %. Le produit d'encollage se compose pour l'essentiel de polymères macromoléculaires qui ne figurent ni dans l'inventaire européen des substances chimiques enregistrées (ELINCS) ni dans les compléments suivants (EINECS) en tant que substance dangereuse.

Pour les moulés à base de CFGF, on ajoute dans une deuxième étape un liant pour donner la forme au moulé ou au non-tissé. Le liant (un mélange de résines polymériques) constitue en général moins de 3% du poids du produit.

La composition chimique de fibres de verre à filament continu est contenue pour chaque produit dans les fiches techniques.

---

### **04. Premiers secours :**

#### **Indications générales**

Eliminer avec prudence les fibres de l'appareil respiratoire voire de la peau et des muqueuses.

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glanamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008

Version : 2003-2008-2

Date de modification: 12.11.2008

---

## Inhalation :

En cas d'une irritation des voies respiratoires supérieures :

- Aller prendre l'air
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

## Contact avec la peau :

En cas d'une irritation :

- Laver tout de suite au savon et à l'eau froide.
- NE PAS utiliser de l'eau chaude, car cela ouvre les pores de la peau permettant ainsi aux fibres de pénétrer davantage.
- NE PAS gratter ou frotter sur les parties concernées.
- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas d'une irritation cutané persistante, consulter un médecin.

## Contact avec les yeux :

- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, même sous les paupières, pendant 15 minutes au minimum.

S'il y a danger d'un contact avec les yeux, tenir à disposition une bouteille de rinçage pour les yeux, le cas échéant consulter un médecin.

---

## 05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Les produits CFGF ne sont ni inflammables, ni combustibles et ne soutiennent pas la combustion.**

Seul le produit d'encollage et/ou le liant sont combustibles et peuvent dégager de petites quantités de gaz dangereux dans le cas d'une chaleur élevée, perdurante ou d'un incendie.

### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau, substances sèches, mousse et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **Equipements de protection et mesures de précaution pour la lutte contre l'incendie**

Lors de la lutte contre l'incendie, porter des appareils de respiration indépendants de l'air ambiante (SCBA) et des équipements de protection anti-incendie complets.

## 06. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **Mesures de précaution individuelles :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

## Mesures de protection environnementale

Eviter l'écoulement ou l'échappement continu, si cela est possible sous de conditions sûrs.

## Procédures de nettoyage

- Ramasser les fibres et les verser dans des conteneurs correctement étiquetés
- Eviter un ramassage à sec
- Pelleter la plus grande partie du produit sorti dans un conteneur
- Utiliser un appareil de nettoyage à vide avec filtre à haute performance pour éliminer les poussières et le reste du produit sorti.
- Après le nettoyage à vide, rincer à l'eau

## 07. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Porter un équipement de protection individuelle approprié en cas d'un contact direct avec le produit. (voir au paragraphe 8)
- Eviter la formation de poussière et/ou la limiter à un minimum

### Stockage

Garder le produit dans son emballage jusqu'au moment de son utilisation afin de limiter la formation de poussières à un minimum.

La température ne doit dépasser les 30°C. La humidité relative de l'air doit se situer entre 50 et 75 %.

Classe de stockage : Non classifié

---

## 08. CONTROLE DE L'EXPOSITION ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### Indications générales :

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables, mais certains processus mécaniques peuvent former des poussières ou fibres volantes (voir paragraphe 11). Les limites d'exposition suivantes sur le lieu de travail sont valables pour une exposition aux fibres et/ou poussières volantes.

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glanamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

## Valeur(s) limite d'exposition :

**INDICATION :** L'utilisateur de produits CFGF doit respecter les règlements nationaux pour la protection de la santé de ses employés. Par la suite, quelques valeurs limite d'exposition professionnelle pour certains pays européens :

	Poussière respirable	Poussière totale	Fibres respirables
ACGIH	3 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Autriche	6 mg/m <sup>3</sup> (fine)		0,5 fibres/ml
Danmark	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Finlande		10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
France		10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Allemagne	3 mg/m <sup>3</sup>	4 mg/m <sup>3</sup>	0.25 fibres/ml
Irlande	5 mg/m <sup>3</sup>		2 fibres/ml
Italie	3 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Pays-Bas	2 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Norvège	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Portugal		4 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Espagne	3 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	1 fibres/ml
Grande-Bretagne	5 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	2 fibres/ml

## Limites de l'exposition sur le lieu de travail

### Mesures techniques

Prévoir un système local de ventilation et/ou de climatisation pour maintenir des valeurs faibles d'exposition.

Utiliser des systèmes de collecte de poussières lors des processus de transfert, de découpage, de traitement ou tout autre procédé pouvant former des poussières.

Appliquer des méthodes à vide ou de ramassage pour matières humides.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection de respiration

Protection de respiration : Pour des procédures occasionnelles formant des quantités de poussière plus importantes, porter obligatoirement des masques anti-poussière conformes aux normes CEE FP1- ou mieux encore FP2. Selon les directives de l'institut American National Institute For Occupational Safety And Health (NIOSH) et l'administration Mine Safety And Health Administration (MSHA) des appareils respiratoires du type 3M 8710 ou 3M 9900 sont admis.

### Protection des yeux / du visage

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

Lunettes de sécurité avec protection latérale

## Protection de la peau

- Gants de protection
  - Chemise aux manches longues et pantalons longs

## Mesures d'hygiène habituelles

- Laver les mains avant les pauses et immédiatement après chaque manipulation du produit
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Eviter que la poussière pénètre dans les bottes et les gants; il est recommandé de porter des manches fermes sur la poignée et de porter les jambes du pantalon au dessus des bottes.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre

---

09.

## PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc ou gris-blanc
Etat physique	solide
Point de ramollissement	>800°C
Point de fusion	non applicable
Température de décomposition	Produit d'encollage et liant des non-tissés se décomposent à partir de 200°C
Densité (verre fondu)	2.6-2.7 (eau = 1)
Hydrosolubilité	insoluble

---

10. STABILITE ET REACTIVITE

### Stabilité chimique

Stable sous des conditions d'utilisation et de stockage normales ainsi que sous des conditions d'utilisation prévisiblement normales

### Produits de décomposition dangereux

Sous des conditions de combustion plus longues, la combustion du produit d'encollage peut engendrer outre le dégagement de la vapeur d'eau et du CO<sub>2</sub> également de petites quantités en CO et NO<sub>x</sub>. Voir paragraphe 5 de la FDS relatif aux produits de décomposition en cas d'incendie.

### Réactions probablement dangereuses

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glanamat, sinamat



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

Les rovings de verre sont stable et ne provoquent jamais des réactions chimiques dangereuses.

---

## 11. Informations toxicologiques

**Essai toxicologique**  
**Toxicologie aiguë**  
non applicable

### **Effets locaux :**

Les poussières et les fibres peuvent provoquer des irritations mécaniques des yeux et de la peau. L'irritation disparaît avec la fin du contact. Une irritation mécanique n'est pas considérée comme présentant un danger pour la santé. Au sens de la Directive Européenne 67/548/EG relative aux substances dangereuses, les fibres de verre à filament continu ne nécessitent aucun classement comme produit irritant (Xi) selon la Directive Européenne 97/69/EG.

L'inhalation peut provoquer la toux, une irritation du nez, de la gorge et des éternuements. Une forte exposition peut engendrer un gêne respiratoire, une production accrue de mucus et une oppression thoracique.

### **Effets sur la santé à long terme :**

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, **powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas, basalt continuous, powermat, powerflex, powernet, glamat, sinamat**



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

Selon la définition de l'OMS, les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables. Des fibres respirables ont un diamètre (d) inférieur à  $3\mu\text{m}$ , une longueur (l) supérieure à  $5\mu\text{m}$  et un rapport l/d de 3 ou plus fibres ayant un diamètre de plus de 3 micron ce qui n'est pas le cas pour des fibres de verre à filament continu, car ils n'arrivent pas à la partie supérieure du corps respiratoire et ne peuvent donc causer des maladies pulmonaires sévères. Le paragraphe 2.3 du TRGS 905, édition juin 1997 n'est pas applicable.

Observer les fondements généraux de l'hygiène industrielle pour fibres avec un diamètre  $> 3\mu\text{m}$  selon l'inventaire TRGS 521 – poussières de fibres – dans sa version de novembre 1997 sous le numéro 5 ; il s'agit des poussières qui se forment ou se dégagent lors de la transformation ultérieure du produit.

Les fibres de verre à filament continu n'ont pas de surfaces de rupture par lesquelles elles pourraient se diviser en fibres à un diamètre inférieur; par contre, la fibre se rompt en fibres du même diamètre que la fibre initiale, mais d'une longueur inférieure, ce qui provoque une petite quantité de poussière.

D'un examen micrographique de poussière de verre fortement broyé et pulvérisé résulte qu'il y a de petites quantités de particules de poussières respirables. Certains de ces particules respirables sont similaires aux fibres quant à leur rapport l/d (des soi-disant "fragments"). Mais on peut évidemment observer qu'il ne s'agit pas de fibres aux formes régulières mais de particules présentant des formes irrégulières avec des dimensions similaires aux fibres. Au mieux de nos connaissances, les valeurs d'exposition de ces particules de poussières similaires aux fibres qui ont été mesurés dans notre usine productrice, s'élèvent à une dimension qui est entre 50 à 1000 fois inférieures aux valeurs limite en vigueur.

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas cancérogènes. (voir paragraphe 15)

## 12. INFORMATIONS SUR L'ECOTOXICITÉ

Pas de données spécifiques disponibles pour ce produit. Un effet nocif de ce matériau sur les animaux, plantes ou poissons n'est pas présumé.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets de fibres de verre à filament continu ne constituent pas des déchets dangereux.

### Code de déchet n°:

CDE 101 103

Dénomination du déchet : matériaux de fibres de verre périmés

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
**powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas, basalt continuous, powermat, powerflex, powernet, glamat, sinamat**



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

Respecter les règlements nationaux et régionaux suivants :

1. Loi relative à la promotion du recyclage et d'une garantie de l'élimination des déchets respectueuse de l'environnement (loi allemande sur la gestion du recyclage et les déchets KrW-/AbfG) en date du 27.09.1994 dans sa version du 12 septembre 1996 (JO all. I p. 1354).
2. Règlement régional sur la gestion des déchets  
Les cartons propres, bois, matières plastiques (films ou sachets) et les emballages peuvent être éliminés par des unités d'élimination de déchets spécialement conçues pour ces produits (c. à. d. pour le recyclage ou l'utilisation comme combustible).

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlements internationaux de transport : Les produits en fibres de verre (à filament continu) ne constituent **pas de substances dangereuses** selon le règlement sur les substances dangereuses (GefStoffV) dans sa version du 18 juillet 1995. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures particulières pour le transport et l'étiquetage pour le transport par voie routière, sur les eaux non maritimes et par voie aérienne. Cependant, il est conseillé de transporter et de stocker le produit dans un état sec et dans son emballage original.

**IMDG/IM – RID – ADR – ICAO – IATA – DOT - TDG - MEX** non réglé

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Le produit n'est pas nocif au sens des Directives Européennes 99/45/CE, 67/548/CEE avec leurs dernières modifications.**

### **Indications sur la non-cancérogénicité**

Selon les directives de l'UE, les fibres de verre à filament continu sont classifiées dans ces produits comme non-cancérogènes.

La fibre de verre à filament continu ne fait pas partie du champ d'application de la Directive UE 67/548/CEE avec la modification 97/69/CE puisqu'il ne s'agit pas de « fibres à orientation aléatoire ».

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC) a classifié en juin 1987 et en octobre 2001 les fibres de verre à filament continu comme non-classifiable quant à la cancérogénicité humaine (groupe 3). Les résultats des examens effectués sur l'homme et sur des animaux étaient insuffisants selon l'IARC pour justifier un classement de la fibre de verre à filament continu ayant un effet confirmé, probable ou possible cancérogène.

### **Banques de données nationales des substances chimiques**

# INSTRUCTIONS POUR LA SECURITE D'UTILISATION

Nom commercial, nom du produit, :  
**powertex®, powerfil®, E-Glas, S-Glas,  
basalt continuous, powermat, powerflex,  
powernet, glamat, sinamat**



Date d'établissement: 24.08.2008      Version : 2003-2008-2  
Date de modification: 12.11.2008

---

Les produits en fibres de verre à filament continu constituent des **articles** selon les banques de données énumérées par la suite et relatives aux substances chimiques ce qui les exclut d'une saisie dans ces inventaires :

- The European Inventory of Existing Chemical Substances: EINECS/ELINCS,
- The US EPA Toxic Substance Control Act: TSCA,
- The Canadian Chemical Registration Regulations: NDSL/DSL,
- The Japanese Chemical Substances Control Law under METI: CSCL,
- The Australian Inventory of Chemical Substances: AICS,
- The Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances: PICCS,
- The Korean Existing Chemicals List: (K)ECL und
- The Chinese List on New Chemical Substances

A la base des règlements en vigueur relatifs à une commercialisation et utilisation des substances chimiques dans les pays, dans lesquels nos CFGF sont produits chaque composante chimique de ces produits finis doit figurer dans les banques de données nationales pour substances chimiques.

---

## 16. Autres informations

Date d'établissement : 24.08.2008

Ce document a été établi pour être conforme au règlement REACH.

### Déclaration de non-responsabilité

**Nonobstant le soin apporté à l'établissement de cette information, le producteur ne donne aucune garantie commerciale ni d'autres garanties dans le sens de cette information, et cela ni expressément ni implicitement. Le producteur ne donne aucune garantie et ne prend aucune responsabilité pour tout dommage direct, aléatoire ou indirect issu d'une utilisation de ce produit.**